

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable et parcs de stationnement  
Vote du budget primitif de l'exercice 2014**

*Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance du 17 octobre 2013, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2014.*

*A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2013,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2014 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2014, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	36 021 820 €	39 121 820 €	12 931 450 €	9 831 450 €
<b>Opérations d'ordre</b>	3 100 000 €	0 €	0 €	3 100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 121 820 €</b>	<b>39 121 820 €</b>	<b>12 931 450 €</b>	<b>12 931 450 €</b>

Le budget annexe du **service de l'Eau Potable**, pour l'exercice 2014, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	2 899 000 €	3 450 000 €	2 065 000 €	1 514 000 €
<b>Opérations d'ordre</b>	595 000 €	44 000 €	44 000 €	595 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 494 000 €</b>	<b>3 494 000 €</b>	<b>2 109 000 €</b>	<b>2 109 000 €</b>

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2014, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	262 000 €	312 000 €	168 000 €	118 000 €
<b>Opérations d'ordre</b>	140 000 €	90 000 €	90 000 €	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>402 000 €</b>	<b>402 000 €</b>	<b>258 000 €</b>	<b>258 000 €</b>

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 12 décembre 2013**

**n° 1**

**page 3/3**

**POUR : 28**

**CONTRE : 8**

*MM. Cibert, Michaud, Gratteau ( 1 pouvoir), Monaury, Pipet  
Mme Aumon et Mme Daydet*

**ABSTENTIONS : 0**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 16/12/2013 n° 8014

Publié au siège de la mairie, le 17/12/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER